

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

L'Allemagne doit désarmer

Les Alliés vont lui faire une mise en demeure

Paris, 8 janvier. — De hautes personnalités du Quai d'Orsay ont déclaré que les cabinets français et anglais paraissent d'accord sur la façon de réaliser le désarmement de l'Allemagne...

On prétend, en outre, que lord Aberdeen, ambassadeur d'Angleterre, se serait prononcé dans ses conférences avec les membres du gouvernement britannique dans le sens des différentes notes transmises à l'Allemagne...

On a dit, en outre, que lord Aberdeen, ambassadeur d'Angleterre, se serait prononcé dans ses conférences avec les membres du gouvernement britannique dans le sens des différentes notes transmises à l'Allemagne...

Nos Savants n'oublient pas

ils se refusent à reprendre

LES RELATIONS AVEC LES ALLEMANDS

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger, au comité français du deuxième congrès de pathologie comparée...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

Le Comité français du deuxième congrès international de pathologie comparée se réunira à Paris, le 15 janvier, sous la présidence de M. le docteur Roger...

CRIMES SAUVAGES

Un voleur a égorgé

une librairie parisienne

L'assassin s'est acharné à coups de couteau sur le cadavre

Paris, 8 janvier. — Ce matin, à 8 heures, 4, rue Châteauneuf, des voisins de Mme Suter, libraire, ont trouvé celle-ci assassinée dans sa boutique.

Des les premières constatations faites par le commissaire de quartier, il résulte que le crime a été commis avec un couteau à double pointe. La victime, Mme Suter, avait la carotide gauche tranchée, sa figure en outre était machée, et ses vêtements de linceul. La victime avait reçu dix coups de couteau : douze au sein gauche, deux au creux de l'estomac et trois à l'abdomen.

Il semble que le vol ait été le mobile du crime. Mme Suter était veuve de guerre, était âgée de 39 ans et menait une vie régulière.

La découverte du crime

Ce matin, à 8 heures, un locataire de l'immeuble où se trouve la boutique, étonné de ne point voir celle-ci ouverte, et apercevant de la lumière filtrant sous la porte, avisa le concierge, Dranocour, Georges, âgé de 60 ans. Celui-ci qui connaissait les habitudes de la boutique et n'avait rien noté de particulier, se précipita sur la boutique, où il trouva Mme Suter étendue, ou elle a été assassinée.

Elle prenait son passe-partout, il alla ouvrir la porte de la boutique, et vit Mme Suter étendue sur le sol, la tête enfoncée dans un meuble. Dans sa boutique, on se trouvait un fouillis inextricable. Mme Suter gisait, dans une mare de sang, le bras droit replié à l'épaulé et le bras gauche tendu le long du corps.

Le concierge prévint aussitôt M. Baurain, commissaire de police du quartier, qui, accompagné de son secrétaire, se rendit sur les lieux et procéda aux constatations.

Dix-sept coups de couteau ont été donnés après la mort

Dans un coin de la pièce, il trouva la jupe de la victime. Cette jupe qui était noire, avait été arrachée de haut en bas. Les poches avaient été vides.

Dans le tiroir de la caisse, il ne trouva qu'une coupure d'un franc et quelques sous. La porte ne portait aucune trace d'effraction. La police judiciaire prévenue, M. Philippon, substitut du procureur de la République, et M. Farahio, commissaire de police à l'inspection de la police judiciaire, ainsi que MM. Peul et Baltazar, médecins légistes, accompagnés d'opérateurs du service anthropométrique, se rendirent sur les lieux.

De leurs constatations, il résulte : 1. Que le mobile du crime semble être le vol ; 2. Que les 17 coups de couteau semblent avoir été portés par le même individu ; 3. Que le meuble de la victime, 3, rue de l'Aqueduc, nous avons recueilli d'excellents renseignements sur elle.

Deux hypothèses

Agée de 39 ans, Mme Suter était une veuve de guerre. Elle menait une vie régulière, et ne recevait qu'un peu de monde. Elle possédait un appartement au 4, rue de l'Aqueduc, et à plusieurs reprises elle avait fait part de ses craintes d'être assassinée.

De la position de la boutique, qui possède de deux sorties, l'une donnant sur la rue, l'autre donnant sur un couloir, qui se trouve dans l'immeuble, ainsi que de la situation des objets recueillis, deux hypothèses se présentent : 1. Un cambrioleur se serait introduit dans la boutique pendant que Mme Suter faisait ses courses et, surpris par elle, l'aurait assassinée quand elle rentrait.

Mme Suter, qui cherchait à se remarier, serait rentrée avec quelqu'un et cette personne aurait été assassinée.

La mère de la victime, Mme Leclercq, qui habite 3, rue de Victor-Versailles, à Versailles a été mandée d'urgence, et sera interrogée cet après-midi par M. Baurain sur les antécédents et les relations de sa fille. L'enquête se poursuit.

Deux bandits ont assassiné une octogénaire à coups de crosse de revolver

Versailles, 6 janvier. — Cette nuit, des cambrioleurs ont pénétré dans un petit pavillon de Versailles habité par une octogénaire, Mme Pillon. Celle-ci s'étant réveillée, les cambrioleurs ont tiré sur elle, puis l'ont ligotée et la bâillonnée. N'ayant trouvé qu'une montre en nickel et un porte-monnaie contenant quelques sous, ils ont quitté la boutique, frappé l'octogénaire, voulurent qu'elle leur donnât tout son argent. La pauvre femme leur déclara qu'elle n'en avait pas, ne vivant que de la tuer. Mais les deux bandits l'assommèrent à coups de crosse de revolver, puis, la croyant morte, ils se retirèrent.

Les voisins arrivèrent et lui prodiguèrent les premiers soins. Les malheureux paraissent être âgés d'une trentaine d'années. Une enquête est ouverte.

Une femme a été tuée devant son père par son amant qui revolvait les gendarmes

Chaufontaine, 8 janvier. — Hier soir, vers 19 heures, alors que Mme Razau, femme Cléver, âgée de 36 ans, couturière, habitant dans un impasse de l'avenue Carnot, rentrait de son travail, un nommé Marchal, âgé de 37 ans, tira sur elle cinq coups de revolver. Mme Razau, blessée mortellement, fut encore ouvrir la porte de son domicile et alla tomber sur le perron de son père.

Mme Razau, séparée de son mari, avait été la maîtresse de Marchal et avait décidé, il y a quelque temps, de rompre avec son amant. Celui-ci avait déjà été condamné pour coups et blessures sur Mme Razau, et son père à trois mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Marchal, après cette deuxième tentative, a pris la fuite ; les gendarmes de Juzennecourt ayant essayé de l'arrêter, il tira sur eux cinq coups de revolver et réussit encore à s'échapper. La police mobile le recherche activement.

Aujourd'hui ont lieu des élections sénatoriales

UNE CENTAINE DE SENATEURS DOIVENT ETRE ELUS

C'est aujourd'hui dimanche qu'ont lieu les élections sénatoriales. Quarante-dix-huit sénateurs sont soumis au renouvellement ; ils comprennent dans l'ordre alphabétique les départements de l'Ain au Gard, inclusivement. Il convient d'ajouter deux sénateurs parisiens dans le Nord et la Haute-Vienne, plus le département d'Alger et les colonies de la Guadeloupe et de la Réunion.

LA GUERRE QUI VENT

Les Industriels de l'Allemagne sont plus à cran que ses soldats.

Un dessin du « Simplissimus », le journal humoristique allemand, représenté en 1916, deux bons bourgeois de Berlin, dont l'un s'extasiait avec fierté sur la puissance des fameux canons de 42.

« Oui, répondait l'autre, méchant colporteur, mais c'est bien dommage que nous n'ayons pas aussi des diplomates de 42 ».

La méconnaissance absolue de la psychologie des peuples a toujours été, en effet, le grand défaut des diplomates allemands. Et cette méconnaissance leur a valu l'inimitié de la plupart des nations.

Mais si l'Allemagne n'a que de piètres diplomates, elle possède, par contre, des hommes d'affaires qui, eux, sont du calibre 52. Doués d'un véritable génie de l'industrie et du commerce, ils étaient en train, quand la guerre éclata, de conquérir le marché mondial, et cette conquête ne fut pas une des moindres causes qui contribuèrent à déchaîner la catastrophe.

Ce sont ces mêmes qualités des industriels et commerçants allemands, jointes aux habitudes de discipline et de sacrifice cultivées dans le peuple par une éducation essentiellement militaire, qui éclairèrent d'une façon lumineuse la situation et l'attitude actuelles de l'Allemagne.

Cette situation et cette attitude ne peuvent surprendre que ceux qui ne jugent nos voisins que par ce que nous disent les journaux de presse officielle. Et je n'ai eu aucun mérite d'être bon prophète en prédisant ici même, il y a six mois, que le mark vaudrait un jour moins de deux sous grâce à la politique économique suivie par l'Allemagne, et que ce jour-là notre créance sur elle ne serait payée, comme l'a dit le maréchal Foch lui-même, qu'en monnaie de singe.

On commence seulement aujourd'hui, dans le public à se rendre nettement compte de cette situation, bien qu'on en connaisse peu la véritable cause, et il apparaît comme un paradoxe que l'Allemagne, tout en montrant une prospérité industrielle considérable, soit pratiquement hors d'état de payer sa dette à l'étranger en raison du cours extraordinaire du mark et de sa devise monétaire.

Le mark est coté à neuf centimes à Genève et les paiements en mark-or ne seront qu'une mystification puisqu'on ne trouvera nulle part à négocier le bout de papier qui représente ces marks-or.

La politique allemande, suivie avec l'esprit de méthode de gens qui savent ce qu'ils veulent et qui le veulent avec une énergie de fer, est avant tout financière et économique.

Au point de vue financier, l'Allemagne, contrairement à nous, a tout fait pour faire dégringoler le change, principalement en émettant des billets à jet continu. Aucune tentative d'amortissement ; au contraire, accroissement incessant de la dette. Au lendemain de l'armistice, celle-ci était de 197 milliards de marks. En novembre dernier, elle atteignait 270 milliards et en augmentation de 132 milliards. Son budget intérieur était en déficit de 38 milliards.

Cette situation amène fatalement la dépréciation du mark-papier. Elle permet à l'Allemagne de crier ruine et misère et d'essayer d'éluder le règlement de sa dette par insuffisance d'actif.

« La loi, il n'y a rien, le roi perd ses droits ».

Mais si on passe à la politique économique allemande, le tableau est tout autre et ce qui frappe à première vue c'est que cette politique économique qui assure le relèvement certain à une échéance plus ou moins longue, de l'Allemagne industrielle et commerciale, n'est que le corollaire de sa politique financière.

Celle-ci a permis en effet aux hommes qui dirigent la vie économique de l'Allemagne et qui sont passés maîtres en cet art, d'organiser un formidable « dumping » qui menace d'écraser tous les commerçants d'Europe et d'Amérique.

Le « dumping » consiste, en principe, à vendre cher à l'intérieur les produits fabriqués de façon à pouvoir les vendre à bas prix à l'étranger. Avant la guerre déjà, par ses cartels et son organisation industrielle tout entière, l'Allemagne pratiquait le dumping sur une vaste échelle et il est même étonnant que les négociateurs du traité de Versailles n'aient pas songé à interdire cette méthode. Il est vrai qu'ils ont publié tant de thèses...

La méthode du dumping est éminemment favorable à celui qui crée la richesse, mais dure à celui qui la consomme. Faisant subir au consommateur une sorte de taxe indirecte, puisqu'il paie le produit fabriqué à l'intérieur des frontières, mais c'est bien dommage que nous n'ayons pas aussi des diplomates de 42 ».

La mort de l'avare

ELLE SUCCOMBA AU FROID ET A LA FAIM A COTE D'UN SAC D'OR

Nous relations, hier, qu'une vieille femme de Bourg-la-Reine avait été trouvée morte de privations auprès d'un trésor de pièces d'or. Une aussi macabre découverte, ayant la même cause, a été faite hier, à Ivry-sur-Seine, dans une cabane de la zone habillée, sentier des Bossettes, par une septuagénaire, la veuve Rappin. Surpris de ne pas avoir vu celle-ci depuis plusieurs jours, des voisins prévinrent le commissaire de police, M. Dupuy, qui fit enfoncer la porte de la modeste demeure. Sur une litière de hailloux gisait, non donnant plus signe de vie, la vieille femme ; elle avait succombé aux tortures de la faim et du froid, tandis que près d'elle, dans un sac à main, se trouvait une dizaine de mille francs de pièces d'or et d'argent !... A noter que l'avare s'était fait inscrire au Bureau de bienfaisance d'Ivry.

Dans la Mine en feu

VINGT-TROIS MINEURS SONT CONSIDERES COMME PERDUS

Jen, 8 janvier. — Les vingt-trois mineurs qui ont été ensevelis dans la mine d'Arceuil, sont considérés comme définitivement perdus.

Une affaire d'Escoquerie

aux Dommages de guerre

Un méridional installé à Croix réclame 926.000 fr. pour 30.000 fr. de tissus... qu'il avait vendus

Le Tribunal Correctionnel de Lille avait à se prononcer hier sur une affaire d'escoquerie aux dommages de guerre d'une réelle importance. Il s'agit d'un méridional de la région de Valenciennes, nommé, réclame, pour le sinistre.

En 1914, le méridional en question, marchand de tissus à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) avait un petit dépôt de marchandises au numéro 118, de la rue Kléber, à Croix et géré par Laporte, Liel, employé de commerce à Roubaix.

A la mobilisation, le général Laporte, âgé actuellement de 51 ans, et de ce fait, encore mobilisable, quitte son domicile pour faire l'emballage des cartons de la garniture du dépôt Brivozac à la femme d'un de ses frères, Zénobie Laporte.

Cette dernière ne fut nullement inquiétée par les Boches pendant les premières années d'occupation ; mais, au début de 1917, les réquisitions de marchandises opérées par le Kommandantur, belait leur plein. Mme Zénobie Laporte résolut de vendre le dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Le prévenu reconnaît : 1° le sieur Brivozac d'avoir fait une demande d'avance de 150.000 francs en décembre 1919 sur laquelle fut versée en février 1920 une somme de 20.000 francs et d'avoir établi un dossier définitif réclamant vers le 1914, 400.500 francs de dommages de guerre et comme remplacement 926.000 francs ; 2° et, d'autre part, à MM. Monckhoven Edmond, 35 ans, marchand de tissus à Roubaix, et Desgorges Achille, 54 ans, hucheur, rue d'Arceuil, à Croix, d'avoir fourni à Brivozac des certificats de complaisance, pour justifier sa demande.

Il y avait à Douai

bande de cambrioleurs

Ses membres viennent d'être capturés après un « coup » de 10.800 francs

Nous avons relaté l'audacieux cambrioleur qui fut commis dans la nuit du 2 au 3 janvier chez MM. Drume, entrepreneur, 42, rue Morel. En brisant une vitre, des malfaiteurs avaient réussi à ouvrir la fenêtre du bureau situé au rez-de-chaussée. Dans le tiroir d'un meuble qu'ils avaient fracturé ils avaient enlevé une somme de 10.800 francs. Aucun indice n'avait pu être relevé mettant la police sur la trace des voleurs.

On soupçonna un moment un personnage qui se nommait « le poulain » et qui habitait à Brivezac. Celui-ci n'eut pas de peine à établir qu'il n'était pour rien dans l'affaire.

Une association de jeunes bandits

La Sûreté douaienne n'avait pas tardé à leur, a porté ses soupçons sur quelques jeunes gens, qui avaient déjà battu son allusion par le moyen de qu'ils exerçaient dans des cabarets interdits.

Une autre filature fut exercée et quatre ans, un chemin de fer de Brivezac, un mécanicien chez M. Gaillois, à Brivezac, se chargea de leur préparer la besogne.

Un bon coup à faire

Georges ROUSSEAU, qui travaille chez MM. Drume comme peintre, avait déjà remarqué qu'il aurait été possible de faire un bon coup chez ses patrons.

Il savait pour être entré plusieurs fois dans le bureau des entrepreneurs, où l'on mettait l'argent à disposition de la caisse du bureau et il avait constaté qu'il n'était pas si difficile d'escalader la fenêtre du rez-de-chaussée. Il s'entretint de l'affaire avec ses amis Wartel, le barbier qui est également employé, comme menuisier, chez MM. Drume.

Ceux-ci décidèrent de tenter le coup. Rousseau se chargea de leur préparer la besogne.

Un cambriolage

Le 31 décembre, dans la soirée Rousseau qui savait que ses patrons partaient en voyage ; il se fit ouvrir la porte de la chambre et se fit introduire dans le bureau de MM. Drume.

Le cambriolage

Le cambriolage

Le cambriolage

Le cambriolage